



Montreuil, le 06 mars 2023

Mme Tiphaine PINAULT
Directrice Générale de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75008 Paris

N/Réf. SD/MG
N°18/20260306

Objet : Aptitude médicale version 2026

Madame la Directrice,

En avril 2025 paraissaient les textes mettant en place les visites médicales d'aptitude des sapeurs-pompiers au 1^{er} janvier 2026, actant la fin de l'arrêté du 6 mai 2000.

Nous pensions que ce délai pouvait permettre d'être prêt pour 2026, les retours qui nous parviennent font état d'un nombre plutôt faible de professionnels de santé formés pour le suivi de l'aptitude médicales selon les nouvelles règles.

Nous souhaitons un état des lieux du nombre de listes départementales des professionnels de santé et étudiants habilités, du nombre de professionnels de santé formés à l'évaluation de l'état de santé des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, avec un taux par SIS.

Les discussions autour de la mise en place de SCORE2 (les effets de cette mise en place avec le distinguo entre le SIS, qui en tenait compte précédemment ou non) nous oblige à vous demander un bilan de cette mise en place pour l'année 2026.

Ce bilan pourrait nous être présenté courant du 1^{er} trimestre 2027.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT
des Services Publics

Sébastien Delavoux